

Division
Des Personnels enseignants du 1^{er} degré

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :
Jean-Claude MASINI
Tél : 04 91 99 67 52
Mél : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 16 janvier 2024

Le Directeur académique des Services de l'Éducation
Nationale

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

S/C de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Mouvement intra-départemental des enseignants du 1^{er} degré sur postes à exigences particulières au titre du plan Marseille en grand (PEP-MG) – Rentrée scolaire 2024

Dans le cadre du plan Marseille en grand, il a été décidé de recourir à la procédure de recrutement sur poste à exigences particulières pour pouvoir les postes de directeurs et d'adjoints vacants dans les écoles innovantes.

La présente note de service a pour objet de préciser la procédure de candidature pour ces postes organisée en vue de la rentrée scolaire 2024.

Les autres postes à exigences particulières (PEP) en dehors du périmètre des écoles innovantes du plan Marseille en Grand et les postes à profil (PAP) feront l'objet d'une publication ultérieure.

I. Typologie des postes PEP-MG

Les postes vacants des écoles Marseille en Grand font l'objet d'un recrutement sur postes à exigences particulières. Les fiches de poste mentionnent précisément les compétences et prérequis souhaités. Les écoles innovantes disposent d'un projet qui a pour objectif de renforcer les réussites scolaires.

La nomination des enseignants est conditionnée à l'avis favorable formulé par une commission composée de l'IEN de la circonscription, de l'IEN disciplinaire ou de son représentant, du directeur et d'un enseignant de l'école concernée, visant à apprécier la candidature et le profil des candidats retenus sur dossier.

La nomination des directeurs est conditionnée à l'avis favorable formulé par une commission visant à apprécier la candidature et le profil des candidats retenus sur dossier.

Les avis favorables des commissions sont conservés trois ans.

II. Modalités de candidatures

Les agents doivent impérativement saisir leurs candidatures dans l'application COLIBRIS. Aucune candidature hors délai ne sera acceptée.

La liste des fiches de poste est annexée à cette présente note de service. L'application permet de consulter chaque fiche de poste.

Cette liste pourra faire l'objet d'un complément et d'une publication dans COLIBRIS ultérieurement à cette campagne. L'application permet de consulter chaque fiche de poste.
L'agent peut candidater à autant de postes qu'il le souhaite : il convient alors de saisir une demande pour chaque fiche de poste.

III. Calendrier et communication

Ouverture de l'application COLIBRIS du 24 janvier 2024 au 6 février 2024

Après la fermeture de la campagne, toute communication est assurée par la messagerie académique de l'agent, qu'il conviendra de consulter régulièrement.

Les candidats recevront une convocation pour un entretien qui se tiendra entre le 11 mars et le 22 mars 2024

IV. Procédure d'accès à COLIBRIS

- Accédez à votre portail Arena : <https://appli.ac-aix-marseille.fr>
- Dans Arena, allez dans Enquêtes et Pilotages, et cliquez sur "Colibris - Portail des démarches".
- Dans Colibris, vérifiez que vous avez été correctement identifié : vos prénoms et noms s'affichent en haut à droite de l'écran. Si vous n'êtes pas identifié, cliquez sur le lien Connexion ou le bouton "Se connecter".
- Les fiches de poste et les formulaires de candidature sont accessibles dans le menu "Premier Degré > Recrutement Enseignants Bouches-du-Rhône".

Pour les questions relatives :

- à un problème technique, il convient de saisir une demande Verdon sur le portail ARENA (<https://appli.ac-aix-marseille.fr/verdon/>) en choisissant la rubrique « GRH » et la thématique « Colibris »
- au contenu de la candidature (pièces à joindre...), l'interlocuteur est le service gestionnaire DPE2 (ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr)
- au calendrier, à une convocation à une commission ou à des résultats - l'interlocuteur est le secrétariat (ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr)

V. Modalités d'affectation

Après la phase d'entretiens, les résultats seront transmis par mail.

Les candidats ayant obtenu l'avis favorable d'une commission doivent impérativement saisir leurs vœux d'affectation dans MVT1D (calendrier communiqué ultérieurement dans la note de service mouvement intra-départemental).

Le départage des enseignants se fait au barème. Les candidats à un poste de direction devront se prévaloir de la liste d'aptitude de directeur valide à la veille de l'ouverture du serveur MVT1D ou d'une affectation à titre définitif sur un poste de directeur.

Le directeur académique



Jean-Yves BESSOL